

aux circonstances locales, aux engagements pris, aux compensations obtenues.

#### LA FÉDÉRATION ÉLECTORALE.

Paris, le 14 mars 1894.

Voilà où l'on est présentement.

—Un important congrès des œuvres de jeunesse a été tenu à Lille le 10 mars et les jours suivants. Encouragé par le Souverain Pontife, le cardinal Rampolla et quarante évêques, il a obtenu le plus grand succès. On y a successivement traité la plupart des questions qui intéressent la jeunesse et particulièrement celles de sa formation religieuse et morale, de son action intellectuelle et sociale, par tous les moyens, de l'union enfin des divers groupes organisés de jeunes gens.

—On annonce la mort de la T. R. Mère Eugénie de Jésus et Marie, fondatrice et supérieure générale de la communauté des religieuses de l'Assomption.

---

PRUSSE.—La question religieuse a dernièrement été soulevée au Landtag, prussien. La Prusse s'est emparé, il y a déjà longtemps, des biens ecclésiastiques, qu'elle gère, dit l'*Univers*, selon son bon plaisir, c'est-à-dire au profit des protestants. Les catholiques ont naturellement protesté contre cet état de choses et réclamé justice. Ils demandaient tout d'abord une comptabilité régulière et une répartition équitable des biens sécularisés. Le ministre des finances, M. de Miquel, ne leur ayant donné que des réponses évasives, l'un des députés du Centre a alors formulé une série de réclamations très nettes : Respect de la constitution par le rétablissement de la section catholique au monastère des Cultes, abrogation de ce qui reste des lois dite de Mai, liberté pour l'Eglise de former son clergé et de désigner sans l'intervention gouvernementale, les titulaires des divers postes ecclésiastiques, libre développement des ordres religieux, etc.

Le ministre des Finances a rejeté toutes ces demandes et l'on peut s'attendre à une belle lutte pour la liberté. Stoecker, le fameux antisémite protestant, demande, lui aussi, l'abolition des dernières lois de Mai.

---

MADAGASCAR.—Le gouvernement français vient, paraît-il, de faire au Vatican des propositions qui ont été très bien accueillies, pour l'établissement régulier de la hiérarchie catholique à Madagascar. Les deux vicariats apostoliques actuels seraient élevés au